

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation

24/09/2026

Affichée le 24/09/2026

L'an deux mil vingt-six

Le jeudi premier octobre

à 20 heures

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage

08/10/2026

Etaient présents :

M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, M. JUHEL Arnaud, Mme LENDORMY Clémence, M. NOUHAUD Cyril, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés :

Mme BROSSAY Aurélie

Mme BOUGOUIN Vanessa

Mme GUILLOT Annabelle

M. NOUHAUD Cyril a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

2026.10.109) ILOT RUE DU FOYER : DEVIS DEMARCHE L'EPOK

Depuis début 2026, la commune de Saint-Marc-le-Blanc est lauréate du dispositif Villages d'Avenir en Ille et Vilaine, avec un projet de reconversion d'un îlot en cœur de bourg. Une première programmation permet d'envisager la réhabilitation de bâtis de 4 à 6 maisons de niveau R+1. Un espace central, connecté à des liaisons douves, pourrait être support aux rencontres et à la convivialité, entre voisins et résidents de la commune. Le statut juridique et l'usage de cet espace restent à définir.

La commune est actuellement propriétaire de l'îlot. Elle souhaite conserver une certaine maîtrise de la qualité architecturale et patrimoniale de la prochaine rénovation, tout en envisageant la vente prochaine des logements à réhabiliter.

L'hypothèse d'une approche participative pourrait être envisagée. A ce titre, l'association l'Epok accompagne et outille l'implication des habitants dans des opérations immobilières innovantes, aux côtés des collectivités et des professionnels.

Une proposition d'intervention de cette association comprend :

- Un échange préparatoire par visio entre la commune et la responsable du projet « Village d'avenir »
- La préparation et l'animation d'un atelier en présentiel
- La rédaction d'une note d'orientation.

L'offre tarifaire comprenant le forfait intervention et les frais de déplacement est d'un montant de 1000 € (pris en charge à 50 % par le dispositif d'appui à émergence de projets immobilier participatifs financé par le CD35).

La commune pourrait également faire un appel à candidature pour un appel à projet pour soutien à l'émergence d'habitants participatifs en réhabilitation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition afin de se projeter dans la réhabilitation de l'Ilot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte le devis de l'association l'EPOK Rennes d'un montant de 1 000 € dont le reste à charge pour la commune est de 500 €,

Sollicite l'appel à projet pour ce projet,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 15 octobre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE